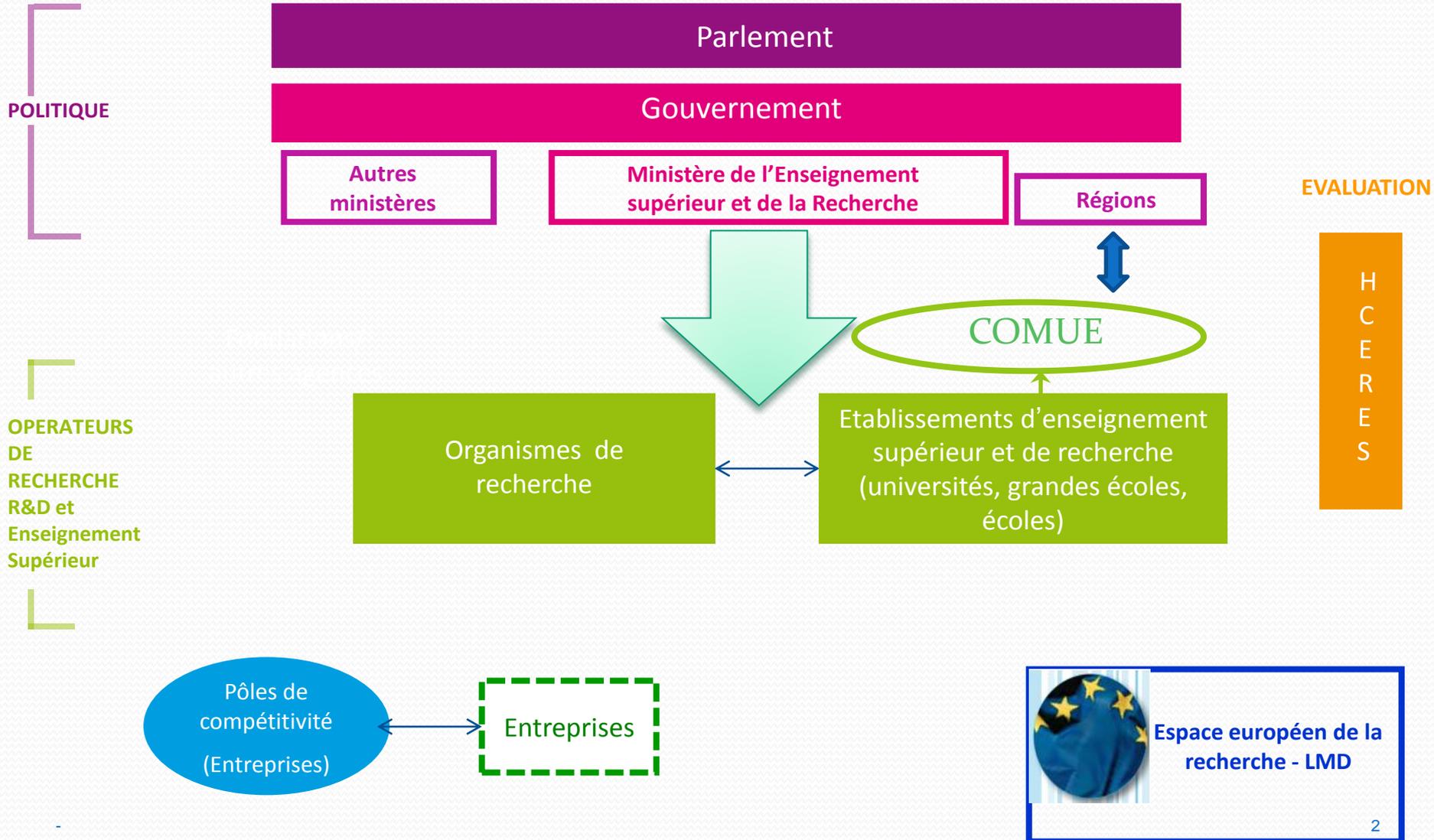


Evolution de l'Enseignement Supérieur en France : Politiques de site (des PRES aux COMUE) Khaled BOUABDALLAH

Ministère de l'Enseignement Supérieur Tunisie
21 février 2014



Le système français d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation



2 422 900 étudiants à la rentrée 2013

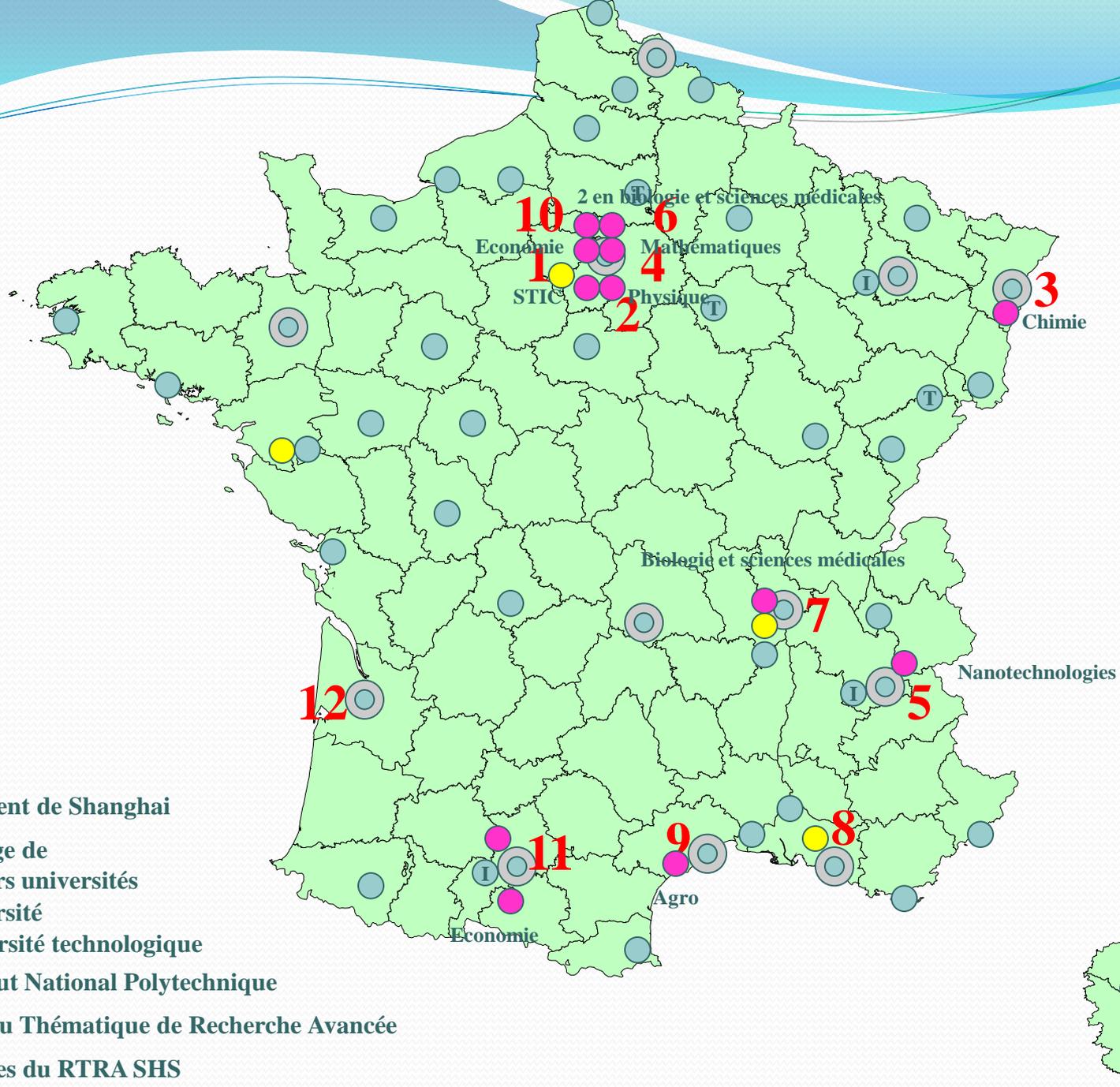
- ❖ *2 422 900 étudiants rentrée 2013*
- ❖ *36 000 étudiants en plus par rapport à 2012 (+1,5%)*
- ❖ *62% à l'université*
- ❖ *18% d'étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement privé*
- ❖ *12% d'étudiants étrangers dont 75% en universités*
- ❖ *Entre 90% taux d'insertion professionnelle en M, 91% pour les LP, 87% en DUT, (enquête DGESIP, 2013) / 93% pour les écoles de gestion, 96% pour les ingénieurs (enquête DGESIP, 2013 à 30 mois (INSEE)*

Chiffres clés

- La recherche en France mobilisait **402 300 personnes** en ETP en 2012 :
 - **163 400 personnes** dans le secteur public, dont 100 800 chercheurs
 - **238 900 personnes** dans les entreprises, dont 148 300 chercheurs
- **Dépenses totales de R&D** en 2011 : **45 Mds€** (2,25% du PIB, +2,3% par rapport à 2010)
- **Budget 2014** : **26,06 Mds€** (hors investissements d'avenir)
- **Crédit d'impôt recherche** : de 1,6 Md€ en 2007 à **5,2 Mds€** en 2011
- **Investissements d'avenir** : **21,9 Mds€** (enseignement supérieur et recherche) – **12 Mds€** programmés pour le PIA 2

Les acteurs traditionnels

- ❖ **Etablissements d'enseignement supérieur :**
74 universités (62% des effectifs) 250 écoles d'ingénieur, 210 écoles de gestion, 257 écoles d'art et d'architecture, 623 écoles secteur médical et para-médical, 3 000 écoles et instituts privés
- ❖ **Plus de 25 organismes publics de recherche:**
CNRS, CEA, INSERM, INRA, INRIA, BRGM, CIRAD, CNES, IFREMER, IFSTTAR, IRD, IRSTEA, MNHN...
- ❖ **Entreprises et fondations privées** (Instituts Pasteur, Curie,...)



- 1** classement de Shanghai
- Site siège de plusieurs universités
- 1 université
- 1 université technologique
- 1 Institut National Polytechnique
- 1 Réseau Thématique de Recherche Avancée
- Les sites du RTRA SHS

CPU

- La Conférence des Présidents d'Université (CPU) est une association Loi de 1901 reconnue dans le code de l'éducation qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- La CPU porte la voix et les valeurs des universités dans le débat public.
- la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.
- la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger

Organisation de la CPU

- Le bureau
- Le Conseil d'Administration ou CP₂U
- Des rendez vous mensuels

Les commissions de la CPU

- 7 Commissions :
 - Commission de la formation et de l'insertion professionnelle
 - Commission de la recherche et de l'innovation
 - Commission des moyens et des personnels
 - Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales
 - Commission des relations internationales et européennes
 - Commission juridique
 - Commission des questions de santé
- 3 Comités :
 - Comité de la transition écologique
 - Comité numérique
 - Comité culture et communication (en cours de constitution)

Constats

- Paysage universitaire éclaté du fait de la multiplication des établissements

Une double coupure :

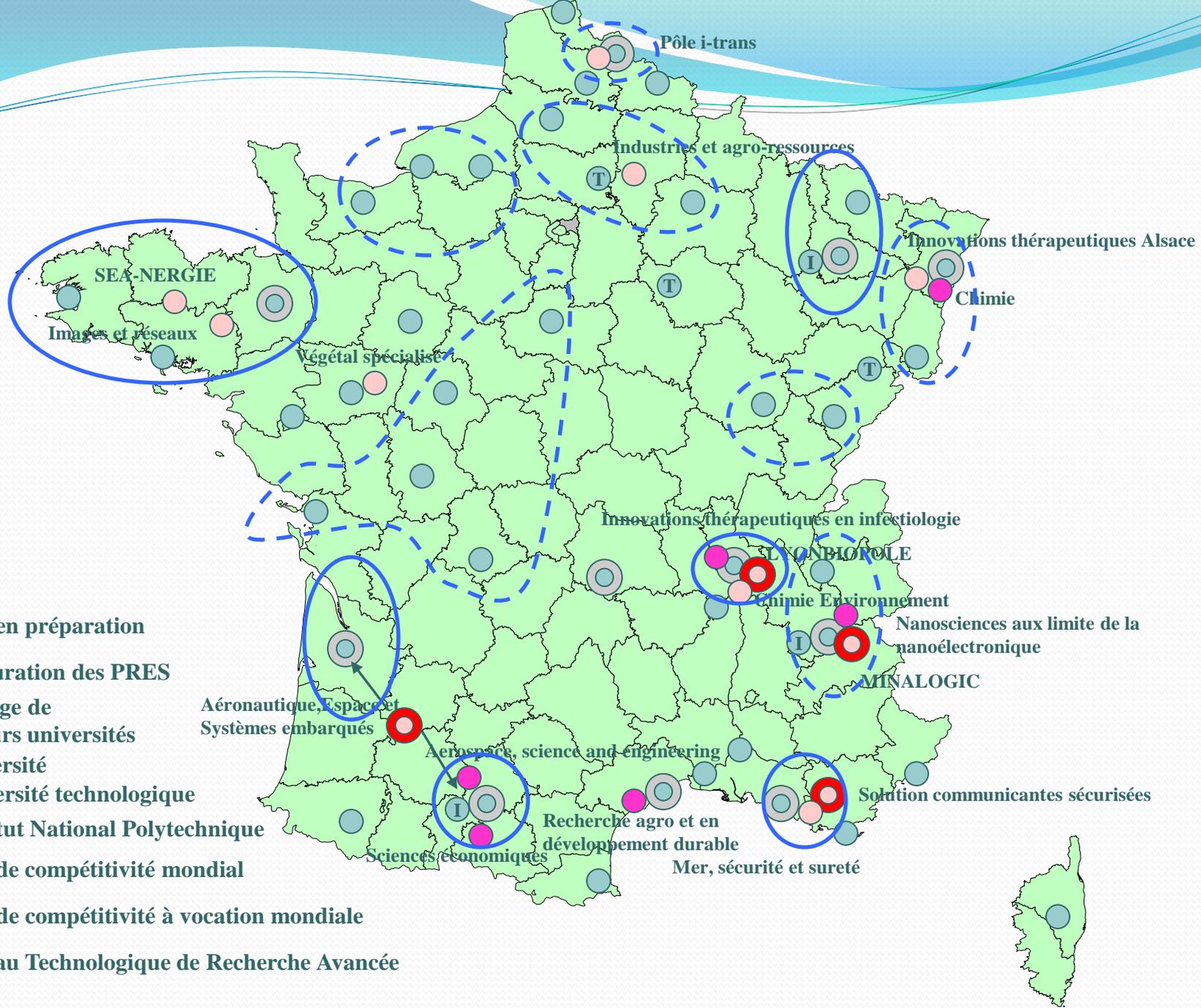
- Universités / Grandes Ecoles
- Etablissement d'enseignement supérieurs / Organismes de recherche

Contexte de concurrence internationale renforcée

Une recomposition territoriale de la carte universitaire pour renforcer la coopération sur un territoire et accroître la visibilité internationale.

Création des PRES

- Le Concept de PRES est apparu en 2004 notamment dans les travaux de la CPU et dans le rapport des états généraux de la recherche publié en novembre 2004
- Traduction effective de cette idée dans la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006
- Depuis 2006, 21 PRES ont été créées
- Permettre un rapprochement des universités, grandes écoles et des organismes de recherche en mutualisant leurs activités et leurs moyens.



-  PRES en préparation
-  Préfiguration des PRES
-  Site siège de plusieurs universités
-  1 université
-  1 université technologique
-  1 Institut National Polytechnique
-  1 pôle de compétitivité mondial
-  1 pôle de compétitivité à vocation mondiale
-  1 Réseau Technologique de Recherche Avancée

Objectifs des PRES

- Une offre de formation et de recherche plus cohérente.
- Des formations plus lisibles et mieux adaptées aux besoins des territoires.
- L'opération campus (lancé en 2008) a été portée par les PRES et a favorisé le mouvement de regroupement.
 - Opération de nature immobilière
 - Ayant pour ambition de créer des sites de formation et de recherche à visibilité internationale
 - Moyens : 5 Md€ (réalisation sous forme d'un partenariat public privée)
 - (la dotation la plus forte est celle de Lyon 575M€)

Une volonté politique

- Incitation financière pour encadrer et orienter les futurs PRES
- Une volonté manifeste de favoriser l'émergence d'une gouvernance forte.
- Un large spectre d'activités potentielles des PRES en encourageant la politique de site.

Fédérer les acteurs de chaque site sur un projet stratégique

En assurant une cohérence avec le cadrage national et européen : Horizon 2020, « smart spécialisation », stratégie nationale de recherche et stratégie nationale d'enseignement supérieur, stratégies régionales

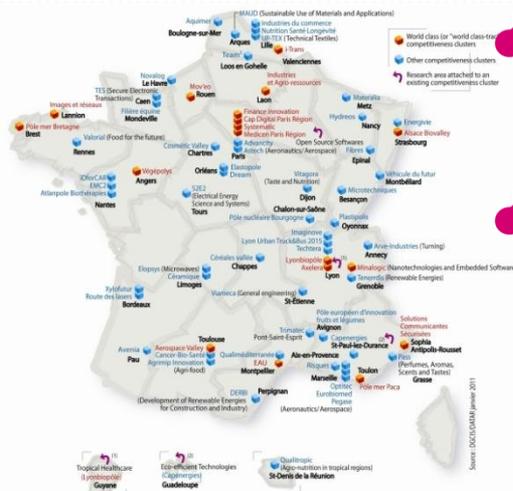
- ❖ ***Simplifier*** le paysage national de l'enseignement supérieur et mettre en synergie les organisations locales des acteurs de l'ESR
- ❖ ***Doter la France de pôles de formation, recherche et innovation, visibles à l'international (une trentaine)***
- ❖ ***Favoriser le transfert*** en faveur du développement économique et de l'appui aux politiques publiques

Bilan des PRES

- Une dynamique réelle de regroupement s'est opérée depuis 2006, relayé par l'opération campus de 2008.
- Les PRES ont un impact encore faible en matière de formation et de recherche.
- Difficultés à développer des actions de mutualisation fortement structurantes.
- Nécessité d'aller plus loin dans la structuration des sites : loi du 23 juillet 2013 (création des COMUE).

Des nouveaux acteurs mis en place entre 2005 et 2009 (Pacte pour la recherche, 2006)

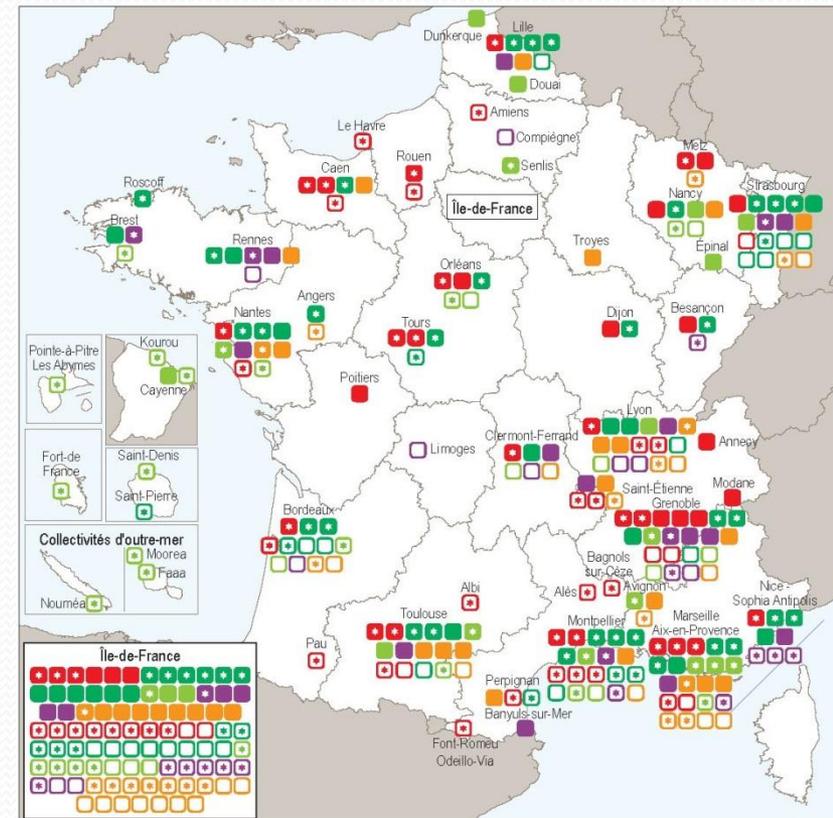
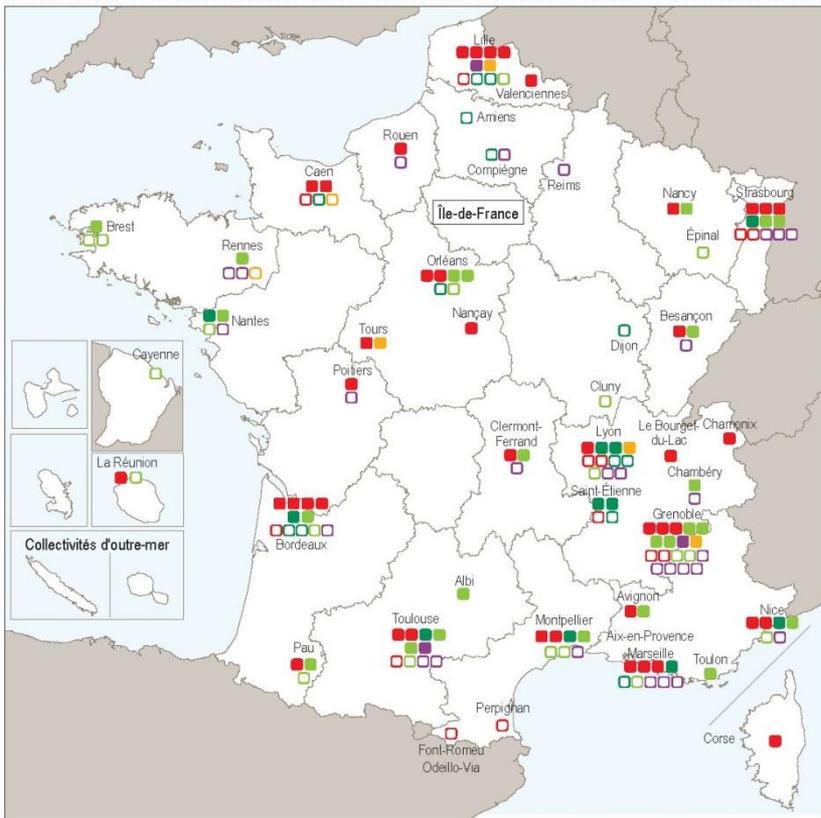
- De très nombreuses structures de coopération scientifique à personnalité juridique publiques ou privées : fondations, GIS, GIP, sociétés civiles, SAS...
- 71 Pôles de compétitivité (7200 entreprises, 889 projets depuis 2005), 34 Instituts Carnot (recherche partenariale)
- 21 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), regroupant 60 universités, 2 instituts nationaux polytechniques et 3 grands établissements
- Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et de soins (RTRS),
- Labex, Equipex, IDEX... (Investissement d'avenir (IDA1) : 22Mds€)



Programmes des Investissements d'Avenir : Equipex et Labex

- EQUIPEX
(88 projets – 1 Md€)

- LABEX
(172 projets – 1 Md€)



- Energie
- Biologie/Santé
- Environnement

- TIC
- SHS

Depuis 2009 : 5 Alliances nationales de recherche

- Renforcer la synergie entre opérateurs de recherche, universités, écoles et acteurs du monde économique.
- Conduire une réflexion stratégique par grand domaine thématique (feuilles de route, contribution à la stratégie nationale)
- Contribuer à l'élaboration de la programmation annuelle des agences de financement (ANR,...)
- Favoriser l'innovation et le transfert entre secteurs public et privé.
- Contribuer, au sein du Comité directeur des TGIR, à l'élaboration de la feuille de route nationale et assurer le pilotage d'ensemble des grandes infrastructures de recherche.
- Favoriser et renforcer les collaborations en Europe et à l'international, notamment avec les pays du Sud

aviesan
alliance nationale
pour les sciences de la vie et de la santé

 **ANCRE**
Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie

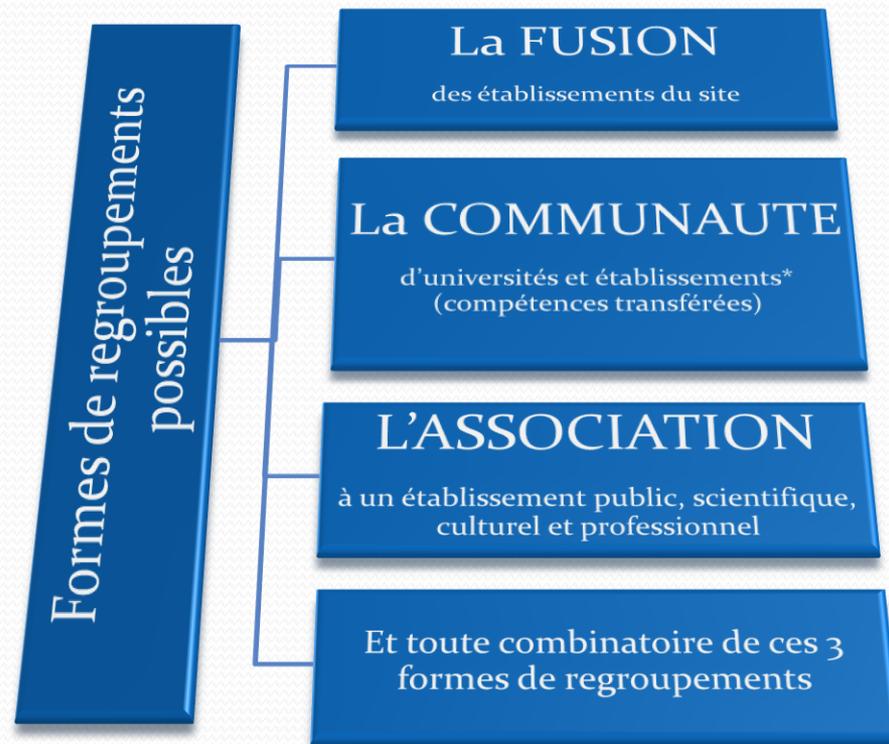
**AllEnvi**

ALLISTENE
l'alliance des sciences
et technologies du numérique

ATHENA

Coordination territoriale et regroupement d'établissements (COMUE) : ce que prévoit la loi

*Sur la base d'un projet partagé, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche **coordonnent leur offre de formation et leur stratégie** de recherche et de transfert*



Un seul établissement est chargé de la coordination territoriale sur un territoire donné qui peut être académique ou inter académique, à l'exception de Paris, Créteil et Versailles

Les établissements sous tutelle d'autres ministères peuvent participer à cette coordination et à ces regroupements

* les communautés ont un an pour mettre à jour leurs statuts

Le contrat de site



Un seul contrat pluriannuel avec les établissements sous tutelle MESR, associant des organismes de recherche, le CROUS, des établissements d'autres ministères et concerté avec les collectivités territoriales

- L'Etat peut attribuer des moyens à l'établissement chargé de la coordination qui les répartit entre les membres

- Trajectoire scientifique partagée (déclinant sur la durée du contrat la stratégie de site)

- Modalités de transfert des compétences

- Vision consolidée de l'ensemble des moyens alloués en emplois et en crédits

- Volets spécifiques à chaque établissement membre du regroupement

Une réforme de la gouvernance des Universités

- Libertés Responsabilités des Universités (Loi du 10 août 2007) permettant des Compétences élargies notamment en matière budgétaire et de Gestion des Ressources Humaines
- Les universités peuvent bâtir un projet d'établissement, faire des choix stratégiques, mener une véritable politique de recrutement, gérer un budget global de manière à assurer une nouvelle mission d'insertion professionnelle des étudiants
- Le budget a été multiplié par 3. Il inclut la gestion des emplois et la masse salariale.
- Les universités autonomes disposent de tous les leviers pour organiser leurs formations en fonction des besoins de leurs étudiants et de la situation de l'emploi,
- Les universités peuvent faire émerger de nouvelles niches d'excellence scientifique, recruter des chercheurs de haut niveau, valoriser l'engagement des personnels par des primes, créer des fondations, développer les coopérations avec les entreprises...

Bilan provisoire de l'autonomie

- L'autonomie a été un support important pour que les universités définissent leur propre projet stratégique de développement.
- L'autonomie a permis une plus grande ouverture des universités sur le monde économique
- Des difficultés dans l'apprentissage du pilotage budgétaire et financier.
- *Rapport du Sénat : « Une abrogation pure et simple de la loi LRU serait perçue comme une perturbation de plus et un frein à la modernisation des pratiques expérimentées jusqu'ici. »*